



**COMPTE RENDU SEANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2020**

M. Pierre ROSET, Président, et M. Pierre MONTAGNE, Membre du conseil d'administration, présentent au conseil municipal leur association « LA PASSERELLE EN DOMBES » d'Ambérieux en Dombes à laquelle la commune vient d'adhérer et qui a pour mission de mettre en contact des acteurs économiques et sociaux avec des personnes en recherche d'emploi ou avec un nouveau projet professionnel à bâtir.

**FINANCES**

**1.- Budget principal – Décision modificative n°1**

Après sa validation par le conseil municipal le 23 juin 2020, la trésorerie a procédé au contrôle du budget principal de la commune et a souhaité apporter quelques modifications administratives qui doivent être de nouveau approuvées par le biais d'une décision modificative.

De plus, le 27 juillet 2020, M. le Préfet informait M. le Maire du montant de la répartition du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) entre la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et ses communes membres. Celui-ci s'élève à 6 939 € pour la commune de Villeneuve. Le budget prévu étant de 5000 €. Il convient d'effectuer un virement de crédit depuis les dépenses imprévues d'un montant de 2000 €

M. le Maire propose au conseil municipal la décision modificative n°1 suivante en section investissement et en section fonctionnement.

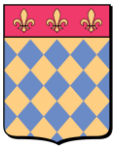
**SECTION INVESTISSEMENT – Virement de crédits**

	Dépenses	Recettes
205 – opé 311 – Site internet	- 3 000,00 €	
205 - opé 317 – Bar Licence	- 10 000,00 €	
2051 – opé 311 – Site internet	+ 3 000,00 €	
2051 - opé 317 – Bar Licence	+ 10 000,00 €	
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

**SECTION FONCTIONNEMENT – Virement de crédits**

	Dépenses	Recettes
675 /042 – Cession immobilisation	- 1 000,00 €	
673 / 67 – Titres annulés exercice antérieur	+ 1 000,00 €	
022 – Dépenses imprévues	- 2 000,00 €	
739223 - FPIC	+ 2 000,00 €	
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Vote : « pour » à l'unanimité



## **2.- Achat de columbarium – Validation du devis**

Au cimetière de la commune, un emplacement est consacré pour accueillir les urnes cinéraires, à savoir un jardin du souvenir et un columbarium composé de 5 cases.

A ce jour, seulement 2 cases restent libres. La population augmentant et les demandes de dépôt d'urnes funéraires étant de plus en plus nombreuses, il apparaît nécessaire que la commune agrandisse le columbarium et qu'elle acquiert de nouvelles cases.

Après l'étude de plusieurs propositions par la commission « Urbanisme – Cadre de Vie », le conseil municipal **RETIENT** celle de l'entreprise GRANIMOND pour un montant total de 8 300 ,00 € HT (9 960,00 € TTC)

*Vote : « pour » à l'unanimité*

## **3. Acquisition d'un véhicule ambulance Sapeurs-Pompiers pour le CPINI**

M. le Maire propose au conseil d'acquérir un nouveau véhicule ambulance pour les Sapeurs-Pompiers du CPINI en remplacement de l'ancien qui arrive en fin de vie.

En collaboration avec M. le Chef de Corps, Pascal PIAZZA, qui a fait les recherches pour un achat d'occasion, M. le Maire présente le devis de la Société MK AUTOS, située à THIZY-LES-BOURG (69) concernant un

- RENAULT MASTER
- 2,5 l DCI
- 174 000 km
- 1<sup>ère</sup> immatriculation : 26/05/2008
- Prix : 8 000 € net

*Vote : « pour » à l'unanimité*

## **SCOLAIRE**

### **4.- Convention de mise en œuvre du projet pédagogique pour les temps périscolaires et extrascolaires avec l'association VAL HORIZON**

M. le Maire rappelle la convention signée avec l'association VAL HORIZON pour la gestion du centre de loisirs de Villeneuve.

La commission scolaire a étudié la possibilité de rajouter la totalité des temps périscolaires à cette convention afin de mettre en place un projet pédagogique d'ensemble.

Ainsi M. le Maire présente le projet de convention à intervenir avec l'association VAL HORIZON, relative à la mise en place d'un programme d'actions dans le cadre d'activités périscolaires et extrascolaires sous la forme d'un CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole).

L'association VAL HORIZON s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre le projet pédagogique établie pour l'organisation des activités pendant l'accueil périscolaire du matin et du soir, du temps méridien en période scolaire ainsi que des mercredis et d'une partie des vacances scolaires.



L'association VAL HORIZON percevra directement les participations financières des familles pour l'accueil du matin et du soir et des mercredis en période scolaire ainsi que celles pour l'accueil en vacances scolaires. Elle percevra également les prestations de la CAF pour l'ensemble de ces activités.

La commune met à disposition de l'association VAL HORIZON les locaux de la garderie périscolaire et leurs espaces extérieurs.

L'association de la Cantine scolaire de Villeneuve continuera à percevoir les participations des familles pour les repas.

Afin de garantir l'équilibre budgétaire de ces activités, la commune versera, le cas échéant, une subvention de fonctionnement à l'association VAL HORIZON.

Le conseil municipal **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention présentée avec l'association VAL HORIZON pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2020, renouvelable par tacite reconduction, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.

*Vote : « pour » à l'unanimité*

## TRAVAUX

### 5.- Curage et busage des fossés à la Guesse Moignans – Validation des devis

Il est nécessaire de remettre en état les fossés bouchés et les ponts affaissés le long du chemin de la « Guesse Moignans » à proximité de la maison de la SCI des DOMBES. L'écoulement de l'eau est totalement bloqué, ce qui inonde la route à chaque période pluvieuse.

La commission « Voirie » a étudié deux devis :

Fournisseurs	Montant HT
EUURL PICAZO YANNICK	5 406,00 €
ENTREPRISE MARCEL FRAY	5 250,00 €

M. le Maire rappelle que les travaux d'accès à une parcelle sont à la charge du riverain. La SCI des DOMBES fournira les tuyaux concernant son accès pour un montant de 1 150,00 € HT. Pour une meilleure continuité du fil d'eau la pose sera prise en charge par la commune et sera effectuée en même temps que le reste des travaux.

Le conseil municipal **RETIENT** la proposition de l'ENTREPRISE MARCEL FRAY pour un montant de 5 250,00 € HT (6 300,00 € TTC) dont 1 150,00 € HT sera à la charge des propriétaires riverains ;

*Vote : « pour » à l'unanimité*

### 6.- Mobilier urbain – Choix du mobilier et validation du devis

La commission « Urbanisme – Cadre de Vie » a travaillé sur la mise en place de jeux extérieurs et mobiliers urbains répartis à différents endroits de la commune.

Les fournisseurs n'ayant pas tous les mêmes articles, la commission « Urbanisme – Cadre de Vie » a favorisé le plan d'ensemble et non l'achat élément par élément. Ainsi, parmi les devis présentés, elle



propose au conseil de retenir la proposition de la société VEDIF qui a répondu point par point au cahier des charges établi.

Fournisseurs	Montant HT
IDEO EQUIPEMENTS	10 584,00 €
ACODIS	6 826,90 €
VEDIF	8 648,99 €
COMAT & VALCO	7 700,00 €

Le conseil municipal **RETIENT** la proposition de la société VEDIF pour un montant de 8 648,99 € HT (10 378,79 € TTC) ;

Vote : « pour » à l'unanimité

### **7.- Boulangerie – Lancement de la procédure de consultation**

Dans le cadre du programme de relance d'un commerce et création de logements dans le bâtiment de l'ancienne boulangerie, M. le Maire propose au conseil de lancer les procédures nécessaires à la réalisation de l'opération.

- Consultation de la maîtrise d'œuvre,
- Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS),
- Etudes topographiques,
- Type de procédure de marché : procédure négociée sans publicité.

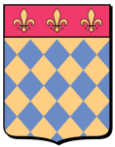
L'enveloppe financière des travaux prévue : 436 000 € HT

L'ensemble des dépenses afférentes au projet estimé : 114 000 € HT

Maîtrise d'œuvre (AMO, topographie, SPS)	60 000 € HT
Travaux boulangerie	231 000 € HT
Equipements spécifiques boulangerie	10 000 € HT
Maintenance et réparations existant	5 000 € HT
Travaux logements	205 000 € HT
Divers et imprévus	39 000 € HT
Montant prévisionnel de l'opération	550 000 € HT

Le conseil municipal **ARRETE** l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux à hauteur de 436 000 € HT pour un coût d'opération prévisionnel de 550 000 € HT ; **AUTORISE** M. le Maire à lancer, à organiser la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre, de missions SPS, d'études topographiques et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci et à la conclusion de ce marché ainsi qu'à son exécution ;

Vote : 17 voix :« pour » et 2 abstentions



### **8.- Modification de la commission « Associations, Sports et Loisirs »**

Par délibération n°2020-24 du 09 juin 2020, le Conseil Municipal a redésigné tous les membres de l'ensemble des commissions communales, suite aux élections municipales du 15 mars 2020.

M. le Maire souhaite modifier la commission « Associations, Sports et Loisirs » en ajoutant un membre nommé en la personne de M. David GRAVICHE.

La commission « Associations, Sports et Loisirs » sera ainsi composée

**1<sup>er</sup> Vice-président : Christian COUDURIER**

**2<sup>ème</sup> Vice-président : Fabrice DUPONT**

**Membres : Corinne DUPLAND – Nadia GUEYRARD – Jean-Paul PRYBILSKI**

**Membres nommés : Marie-Christine THEVENET – Benoit BOISSON – Didier MARLIERE – David GRAVICHE**

*Vote : « pour » à l'unanimité*

### **DIVERS**

### **9.- Questions diverses**

**Sapeurs-Pompiers** : M. Christian COUDURIER rapporte les décisions du dernier Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers Volontaires, à savoir :

- Engagement de Thomas BENOIT,
- Engagement de Noémie LAS,
- Fin de la période probatoire de Melvin AIRAULT.

Le CPINI de Villeneuve a un effectif de 15 pompiers.

**Subvention et dons** : M. le Maire lit un courrier reçu de La Banque Alimentaire qui remercie le conseil municipal pour sa subvention de 150 €. La Banque Alimentaire offre 5 repas avec 1 euro de subvention.

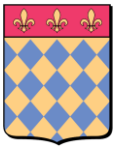
M. le Maire informe également le conseil municipal du don de 50 € de M. Jean CHAGNEUX à l'occasion de la distribution des tartes de la Vogue annuelle et du don de 50 € de M. Christian COUDURIER à l'occasion du mariage de son fils. M. le Maire les remercie et précise que ces dons seront versés au CCAS.

**Forum des Associations** : Le forum des Associations qui aurait dû se tenir le 05 septembre, n'aura pas lieu en raison de la crise sanitaire. Les personnes souhaitant s'inscrire aux différentes activités proposées sont invitées à se rapprocher des associations par mail ou par téléphone. Les coordonnées sont disponibles sur le site internet de la commune. Il a été demandé à chaque association de tenir un listing précis des participants à chaque séance pour transmission à l'ARS en cas de contamination au COVID-19.

Les récompenses traditionnellement remises au forum des associations seront programmées lors d'une prochaine cérémonie.

**Concerts EOLIA** : Nadia GUEYRARD fait part au conseil municipal que les concerts EOLIA annulés au printemps en raison du confinement sont de nouveau programmés sur la fin d'année :

- Quatuor Eclisses à Parcieux, le 27 septembre ;
- Lola Malique à Saint Bernard, le 17 octobre ;
- Quatuor Yako à Civrieux, le 22 novembre ;
- Damien Luce à Misérieux, le 13 décembre.



**Commission communale des impôts directs (CCID)** : M. le Maire informe le conseil que parmi la liste des 24 noms établis lors du conseil municipal du 23 juin 2020, le Directeur départemental des finances publiques a désigné :

- En tant que commissaires titulaires :
  - Florence JORDAN
  - Sylvette NOMEZINE
  - Dorian BRUN
  - Bruno SOULIER
  - Philippe KALLA
  - Franck CHEVROT
  
- En tant que commissaires suppléants :
  - Françoise SAINT CYR
  - Christopher TUPIN
  - Marie-Antoinette GAILLARD
  - Vanessa JACQUEMOUD
  - Eric BAUDET
  - Mélanie DARGAUD

Au niveau intercommunautaire, Alain MALLET a été désigné commissaire suppléant à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

**Semaine des jeux gonflables** : Différents entretiens ont eu lieu avec la société KV EVENTS de VILLEFRANCHE SUR SAONE pour la mise en place d' « une semaine des jeux gonflables » dans la salle des sports. Ce projet est mis en attente en raison de la crise sanitaire.

**Elus** : M. Gérald FAYOLLE, 5<sup>ème</sup> adjoint, fait part au conseil municipal de sa démission prochaine de son siège d'adjoint et de conseiller municipal. Il adressera sa démission à Mme la Préfète qui deviendra effective dès sa notification.

Villeneuve,  
Le 10 septembre 2020

**Le Maire**  
**David POMMIER**